

ARRETE DU MAIRE N° 2012/220

PORTANT DELEGATION de FONCTIONS de Mme le MAIRE à Mme LABORDE en sa qualité d'adjoint au MAIRE

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Considérant que Mme Danièle ANTOINE-SANTONJA, Maire de Juvignac, ne pourra assister à la réunion de la Commission de délégation de service public pour la « Maison le Petit Prince – Antoine de Saint Exupéry » en date du 11 juin 2012 à 14h30,

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Danièle ANTOINE-SANTONJA sera remplacée, avec voix délibérative lors de la réunion de la commission de délégation de service public pour la « Maison le Petit Prince – Antoine de Saint Exupéry » du 11 juin 2012 par Madame Evelyne LABORDE, Maire Adjoint déléguée à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires.

Article 2 :

Madame Evelyne LABORDE assurera la présidence de la réunion en lieu et place de Madame Danièle ANTOINE-SANTONJA, Maire de Juvignac.

Fait à Juvignac, 06 Juin 2012

Le Maire,



Danièle ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11.06.2012
et publication
le 11.06.2012...

**FAST**

Bienvenue Celine RABETTE RT / MAIRIE DE JUVIGNAC

[Accueil](#) [Administration](#) [Préférences](#) [Aide](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)[Création d'un acte](#)[Recherche](#)**Accusé de réception préfecture**

Imprimer



Envoyer

Objet de l'acte : Arrête du Maire n.2012-220 portant délégation de fonctions de Mme le Maire à Mme Laborde en sa qualité d'adjoint au Maire.

Date de transmission de l'acte : 11/06/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 11/06/2012

Numéro de l'acte : 12-06-06-220 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20120611-12-06-06-220-AI

Date de décision : 11/06/2012

Acte transmis par : Celine RABETTE

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

